

L'entretien professionnel.

L'entretien professionnel est un moment important d'échange et de dialogue entre un agent et son supérieur hiérarchique.

L'entretien est un temps de réflexion :

- Pour évaluer les connaissances et compétences individuelles professionnelles.
- Pour faire le point sur les objectifs professionnels atteints et fixer les objectifs et les axes de progrès à atteindre pour les années à venir.
- Pour parler des conditions d'organisation et de fonctionnement du service et la contribution de l'agent au fonctionnement et compétences du service.
- Pour évaluer les besoins en formation.
- Pour parler des perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

L'entretien professionnel doit permettre d'aborder les différents critères d'appréciation des AESH :

Compétences professionnelles et technicité :

- maîtrise technique de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap,
- implication dans l'actualisation de ses connaissances professionnelles, volonté de s'informer et de se former,
- connaissance de l'environnement professionnel et capacité à s'y situer,
- capacité d'anticipation et d'innovation,
- capacité d'analyse, de synthèse et de résolution des problèmes,
- qualités d'expression écrite,
- qualités d'expression orale.

Contribution à l'activité du service :

- capacité à partager l'information, à transférer les connaissances et à rendre compte,
- dynamisme et capacité à réagir,
- sens des responsabilités,
- capacité de travail,
- capacité à s'investir dans des projets,
- sens du service public et conscience professionnelle,
- capacité à respecter l'organisation collective du travail,
- rigueur et efficacité (fiabilité et qualité du travail effectué, respect des délais, des normes et des procédures, sens de l'organisation, sens de la méthode, attention portée à la qualité du service rendu),
- contribution au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Capacités professionnelles et relationnelles :

- autonomie, discernement et sens des initiatives dans l'exercice de ses attributions,
- capacité d'adaptation,
- capacité à travailler en équipe,
- aptitudes relationnelles (avec le public et dans l'environnement professionnel), notamment maîtrise de soi.

Préparation de l'entretien professionnel.

[La circulaire 2017-084 du 3 mai](#) 2017 du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse relative aux Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap est un outil précieux de préparation. C'est un inventaire qui aide à répondre aux différentes interrogations.

Pour l'agent, il est important de prendre du recul par rapport à son activité quotidienne et à ses difficultés, mais aussi de présenter ses points forts, ses atouts et ses réussites. Ci-dessous, quelques pistes de réflexion pour préparer cet entretien.

Quelles sont les activités auxquelles j'attache le plus d'importance ? Ce qui me demande le plus d'attention et d'effort ? Pourquoi ?	
Quelles sont les activités qui m'intéressent le plus et le moins ? pourquoi ?	
Quelles sont les activités pour lesquelles j'ai le sentiment de mieux réussir ? Le moins bien ? Pourquoi ?	
Quels sont les des domaines pour lesquels j'ai besoin de plus de directives, d'expérience, d'information ou de formation ?	

<p>Par rapport aux missions, activités de mon poste et par rapport aux objectifs fixés, quels sont les points que j'estime satisfaisants ? Ceux que j'estime moins satisfaisants ?</p>	
<p>Quelle évolution pour mon poste ? Les activités que j'aimerais effectuer ? Celles que j'aimerais ne plus effectuer ou différemment ?</p>	
<p>Quels sont les objectifs professionnels que je souhaite proposer à mon responsable, et les moyens dont j'ai besoin pour réussir ?</p>	
<p>Quels sont mes projets professionnels à court et moyen termes et les capacités et compétences que cela requiert et que je devrai valider ?</p>	
<p>Quelles sont les formations que je voudrais suivre en lien avec ma fonction ?</p>	